

Versement aux Comités Départementaux des aides pour les jeunes présents à Agen

Championnat de France Jeunes 2020

24 au 31 octobre 2021

Une aide de 50 euros est à verser à la famille de chaque jeune présent à Agen pour le Championnat de France.

Dans l'attente d'une refonte globale du dispositif d'aide, Julien MAHIEUX - Président de la Commission Jeunes de la LEGE - avait demandé la reconduction du système existant. Cette proposition a été approuvée par le Comité Directeur de la LEGE mais cela ne présage en rien du dispositif que la Commission sera amenée à proposer pour les exercices 2022 à 2024.

Par souci de simplicité et d'efficacité, la LEGE a choisi de verser aux Comités Départementaux les sommes dues aux familles des jeunes présents à Agen (136 au total). Les Comités devront reverser cette aide directement aux familles ou par l'intermédiaire des clubs. Attention ces aides ne sont la propriété ni des Comités ni des clubs, sauf bien entendu s'ils ont fait un versement par avance aux familles.

Le Comité Directeur de la LEGE a voté le samedi 27 novembre 2021, l'extension de l'aide à tous les jeunes présents à Agen, y compris dans les grandes catégories U18-U20 et dans les Opens. Cette mesure a un caractère exceptionnel. Elle n'a pas vocation à être reconduite de façon systématique. Le versement aux familles concernées sera fait par la même procédure que celle évoquée précédemment.

Les responsables de la LEGE continueront à prioriser la formation et l'accompagnement des jeunes de la Ligue en complément des actions des Comités et clubs. La proportion des aides accordées à ce secteur dans le budget de la LEGE est de 32 %. Il faudra y ajouter dans le futur le développement des échecs en milieu scolaire.

Régis NOIZET

Président de la LEGE

